

Concertation Canopia : La position du CADE et d'Ador Aturri Environnement et Citoyenneté

Octobre 2026

Avant propos :

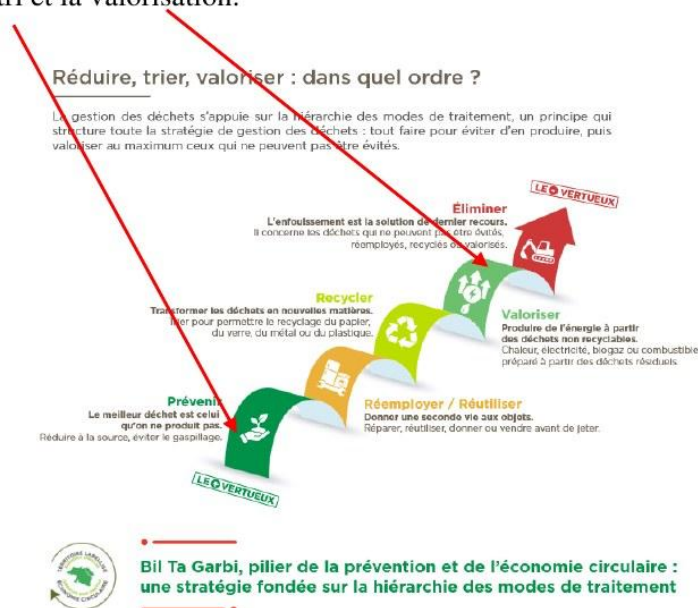
La concertation dite « Canopia se modernise » est ouverte un mois jusqu'au 27 octobre. Nous mettons en annexe ce qui a été la position du CADE pour le traitement des déchets, elle date de 2004. Ceci pour dire que nous n'étions pas favorable à la solution mise en place après le fiasco mémorable de l'incinérateur de Bacheforès passé subitement de « l'usine modèle » que des délégations de lointains pays visitaient à, selon les mots du maire de Bayonne « l'usine de la honte ».

Nous n'étions donc pas favorables au projet Canopia.

Aujourd'hui la concertation sur sa modernisation nous oblige à considérer que le projet a vu le jour et que c'est de cette réalité là qu'il nous faut partir, soit d'un processus que nous ne partagions pas.

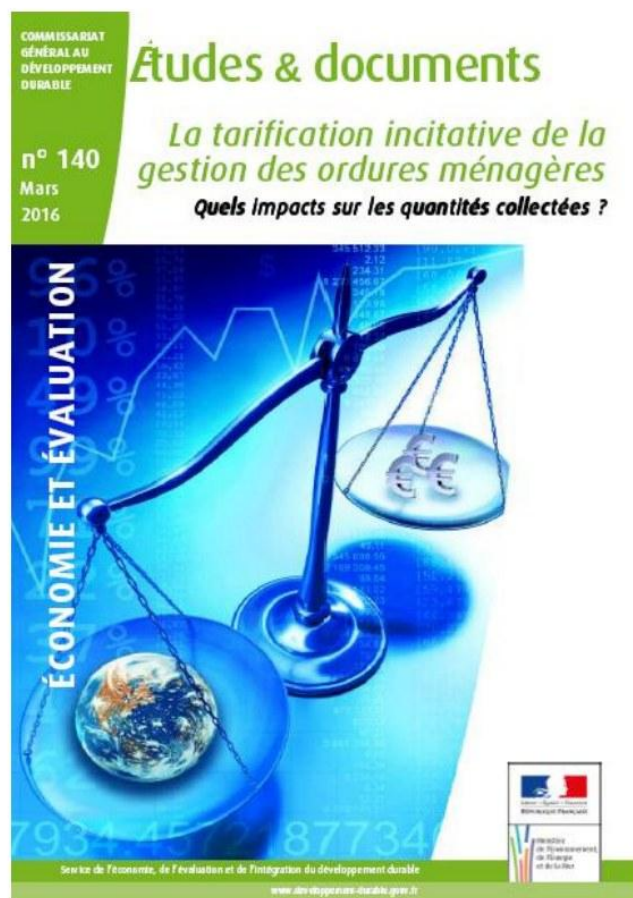
Nous dirons aussi que sur ces années passées tout n'a pas été négatif. Sensibilisation, pédagogie, incitatives timides certes mais positives pour le compostage à la source, tri important tout de même, nous n'ignorons pas cela.

Aussi nous nous concentrerons sur deux étapes du processus, le tri et la valorisation.



Le tri :

Comme nous le signale le dossier c'est l'étape la plus vertueuse. Il y a des progrès mais nous sommes loin d'une systématisation du tri à la source. Le compostage dans des résidences et des quartiers, c'est positif mais nous pensons qu'il faut aller plus loin et au moins mener des expériences plus amples de collecte pesée et d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Le commissariat Général au Développement durable a publié en mars 2016 dans son numéro 140 d'Etudes et Documents un dossier intitulé « La tarification incitative de la gestion des ordures ménagères quels impacts sur les quantités collectées » dont les conclusions sont intéressantes. Avec de la pédagogie et un suivi des expériences à plus grande échelle la baisse à la source serait conséquente. Au point de priver le méthaniseur de sa matière première ?



Une évaluation publiée par l'ADEME en janvier 2024, portant sur les collectivités passées à la tarification incitative depuis 2013, constate une baisse moyenne de 30 % des ordures ménagères résiduelles. En 2019, la moitié des collectivités en tarification incitative se situaient entre 108 et 155 kg d'OMR par habitant et par an.

À titre de comparaison, Bil Ta Garbi indique officiellement qu'en 2025 le territoire syndical a produit 77 850 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit 224 kg par habitant.

La valorisation : Le retour feutré de l'incinération.

C'est ici que nos inquiétudes sont les plus grandes. Les objectifs sont de multiplier par huit la production énergétique. On voit ici que c'est là le cœur de cette modernisation, c'est là l'enjeu principal pour les promoteurs du projet. C'est sur cette quatrième brique que nous sommes le plus en divergence.

Quatre briques techniques pour mieux trier, méthaniser et valoriser



La première brique

Concerne la modernisation du tri des OMR. Les ordures ménagères résiduelles arrivent à Canopia en mélange. L'objectif est donc d'améliorer la capacité de l'installation à séparer ce qui peut encore être valorisé : métaux, plastiques, fractions organiques ou matières pouvant être orientées vers une filière adaptée. Un tri plus performant permet de réduire les refus et de mieux préparer les étapes suivantes.



La deuxième brique

Porte sur l'optimisation de la méthanisation. La méthanisation consiste à placer la matière organique dans des cuves fermées et étanches sans oxygène, afin de produire du biogaz. Le projet vise à améliorer fortement ce procédé, avec un gain attendu sur la production énergétique associée. L'enjeu est de mieux exploiter le potentiel des déchets organiques encore présents dans les OMR.



La troisième brique

Concerne l'épuration et la valorisation du biogaz produit par méthanisation. Le biogaz brut doit être nettoyé pour devenir plus facilement utilisable. Une fois épuré, il peut être valorisé sous forme de biométhane, par exemple par injection dans le réseau de gaz de ville, permettant d'augmenter largement les rendements énergétiques actuels.



La quatrième brique

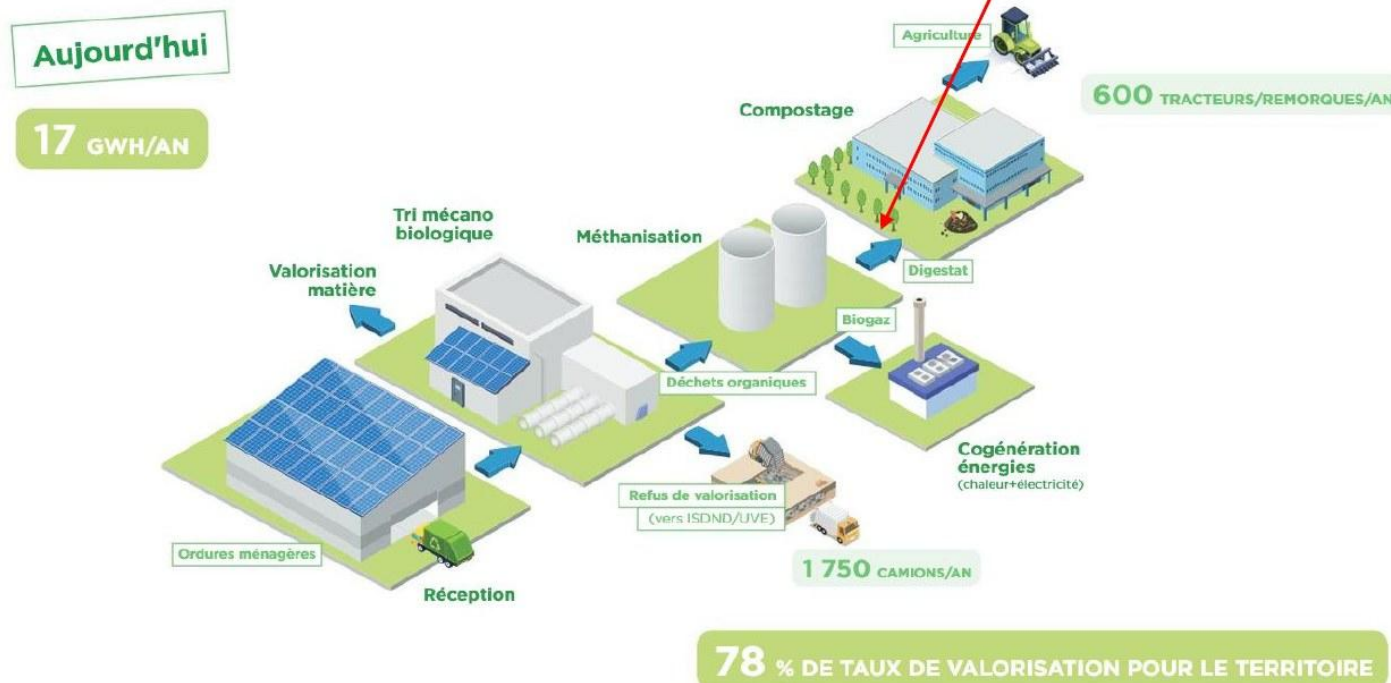
Repose sur la préparation de combustibles solides de récupération (CSR) à partir de déchets non dangereux qui ne peuvent pas être recyclés et la production de chaleur dans une chaufferie adaptée.



Un investissement technique porté par le service public pour un coût de traitement maîtrisé dans la durée.

Observons les schémas d'aujourd'hui et celui d'après la modernisation : les digestats sortent de la méthanisation et sont compostés.

Chaleur, électricité, biométhane : Canopia produit déjà de l'énergie à partir des déchets du territoire, à hauteur d'environ 17 GWh/an aujourd'hui. Grâce à sa proximité avec les réseaux électriques, gaz et de chaleur urbain de Bayonne, le site dispose d'atouts uniques pour amplifier fortement cette production locale. La modernisation vise à exploiter pleinement ce potentiel, avec un objectif ambitieux : multiplier jusqu'à huit fois la production énergétique, pour atteindre potentiellement 140 GWh/an, au bénéfice des habitants du Pays Basque, tout en réduisant l'enfouissement : une responsabilité que le territoire assume pleinement.



Après la modernisation, l'aire de compostage a disparu et à la place nous avons une chaudière CSR (Combustible Solide de Récupération) avec sa jolie cheminée. On introduit le digestat et les CSR fabriqués avec des déchets résiduels dans la chaudière pour produire de la chaleur.

Certes on nous dit que ces CSR ne sont pas dangereux mais on va les brûler avec le digestat ? Ne va-t-on pas retrouver ici le mélange idéal pour produire des dioxines et des furanes ? (matières organiques + plastiques...). **Le CSR pourra contenir une fraction de matières plastiques et d'autres composés chlorés. Or la combustion de déchets peut générer des dioxines et des furanes si les conditions de combustion et de traitement des fumées ne permettent pas d'en maîtriser la formation et les rejets. Que contiendra exactement le CSR de Canopia et quelles garanties seront imposées sur les émissions ? Mais combien de déchets faudra-t-il brûler ?**

La chaudière annoncée fait 19,9 MW et doit fonctionner toute l'année. Pourtant le dossier ne donne pas le tonnage annuel de CSR consommé, son pouvoir calorifique réel ni le débit de combustible de la chaudière.

Comment savoir si cette installation restera compatible avec la baisse des déchets que nous souhaitons tous si nous ne connaissons même pas la quantité qu'elle devra brûler chaque année ?

La modernisation repose sur plusieurs briques technologiques complémentaires : mieux trier, mieux méthaniser, mieux valoriser le biogaz et produire de l'énergie locale.



Les résidus de fumée seront-ils aussi bien contrôlés qu'à Bacheforès ?

Où iront-ils et à quel prix ? (à Bacheforès on avait retrouvés les big bags destinés à la décharge de Bellegarde enterrés sur place, question de coûts).

Et cerise sur le gâteau, s'il reste des CSR on pourra « **les céder à des industriels ou à d'autres installations** », essayant les risques sanitaires dans d'autres quartiers.

Sacré boulot pour la DREAL !

On va nous promettre que cela sera totalement contrôlé bien sûr, mais échaudés par Bacheforès, nous sommes entièrement hostiles à cette aventure.

Annexe : demandes du CADE dans le cadre de la concertation « Canopia se modernise »

Les demandes ci-dessous prolongent les points soulevés dans les pages précédentes (tri, valorisation, résidus). Un élément de contexte n'est indiqué que lorsqu'une source publique ou le retour d'expérience local le permet ; le numéro entre crochets renvoie à la liste en bas de page.

N°	Demande du CADE	Éléments de contexte	Sources
1	Baisse à la source et dimensionnement. Publier un scénario de dimensionnement (méthaniseur, chaudière) tenant compte d'une baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR), un calendrier de généralisation de la redevance incitative et une clause de revoyure si les tonnages baissent.	Les collectivités passées en redevance incitative constatent une forte baisse des OMR, une hausse des déchets triés et une baisse de l'ensemble des déchets ménagers (études du CGDD et de l'ADEME, telles que relayées par les sources citées). Le coût de gestion est aussi plus faible que dans les collectivités sans tarification incitative.	[1] [2]
2	Cadre réglementaire et valeurs limites. Préciser la rubrique ICPE visée et fournir un tableau comparatif des valeurs limites d'émission (dont dioxines et furanes) de la chaudière CSR projetée, de l'ancien incinérateur de Bacheforès et d'une unité d'incinération. S'engager à ne solliciter aucun aménagement de ces valeurs.		
3	Digestat, CSR et cessions. Préciser le statut réglementaire du digestat brûlé avec les CSR, la composition type et la provenance des CSR, les contrôles à réception, et interdire ou encadrer strictement toute cession de CSR à des tiers (liste des destinataires, régime d'autorisation, information publique).		
4	Résidus de chaudière et traçabilité. Publier destination, transport, coût de traitement et bordereaux de suivi des résidus de chaudière et des refus de valorisation, avec contrôle par un tiers indépendant.	Retour d'expérience de Bacheforès : big bags destinés à Bellegarde retrouvés enterrés sur place (voir p. 6).	–
5	Compostage et débouché agricole. Justifier la disparition du compostage et du retour à l'agriculture, et étudier le maintien d'une filière de compostage du digestat.		
6	Suivi sanitaire et environnemental. État initial et étude sanitaire indépendants ; mesures en continu et publication régulière des émissions ; commission de suivi de site ouverte aux associations, avec accès aux données et contre-expertise financée.	Demande issue du retour d'expérience de Bacheforès et de la charge de contrôle pesant sur la DREAL (voir p. 6). À formuler comme exigence de transparence au-delà du minimum réglementaire.	–

Sources. [1] Banque des Territoires, « Tarification incitative : le CGDD évalue les impacts sur les quantités de déchets collectées » :

<https://www.banquedesterritoires.fr/tarification-incitative-le-cgdd-evalue-les-impacts-sur-les-quantites-de-dechets-collectees>. [2] Maire-info, « L'Ademe plaide pour la tarification incitative » : <https://www.maire-info.com/dechets/dechets-menagers-ademe-plaide-pour-la-tarification-incitative-article-28210>.

Avant-propos d'Ador Aturri Environnement et Citoyenneté

Ador Aturri Environnement et Citoyenneté réunit, depuis septembre 2026, des riverains des Hauts de Bayonne et des communes voisines. Des épisodes d'odeurs ont été reconnus publiquement par la présidente du Syndicat : leur fin durable est notre première attente.

Nous ne sommes pas opposés à la modernisation de Canopia. Nous soutenons un meilleur tri, l'optimisation de la méthanisation et l'injection du biogaz. Pour la chaudière, nous demandons des garanties vérifiables.

Nous partageons avec le CADE la conviction que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

2027 – 2030

une modernisation pour tourner la page des odeurs

Des soucis d'exploitation ont été reconnus par la présidente du Syndicat. Les travaux sont l'occasion de les régler durablement, à condition de pouvoir le vérifier.

Nos trois demandes



Des mesures indépendantes

Confier à Atmo Nouvelle-Aquitaine, observatoire agréé, la mesure de l'air et des odeurs chez les habitants, avec l'outil de signalement SignalAir.



Un état zéro, avant et après

Le « point zéro » est déjà obligatoire (arrêté du 23 mai 2016, article 30), mais confié à l'exploitant : nous le voulons indépendant, reproductible, odeurs comprises.



Un dimensionnement démontré

Une chaudière dimensionnée sur un besoin de chaleur réel (article 4 du même arrêté) et compatible avec la baisse des déchets voulue par la loi.

Nos arguments en un coup d'œil

Six constats tirés des documents du Syndicat, et la demande qui en découle



Les odeurs

Pas seulement le compost

Le compost s'arrête en 2027, mais restent la réception, la pré-fermentation, les digesteurs, les cuves de jus — et s'ajoutent le séchage du digestat et le stockage du combustible.

Notre demande : un état zéro indépendant et des mesures chez les habitants.



L'énergie

$$83 + 25 + 40 = 148$$

pour 140 gigawattheures annoncés. Les 40 de biogaz existent déjà. Le réseau de chaleur n'est qu'« à l'étude », et celui de Bayonne a vendu 13 gigawattheures en 2024.

Notre demande : l'étude des besoins de chaleur et le bilan mois par mois.



Les déchets de demain

–30 000 tonnes par an

Au niveau de Lorient (139 kilos d'ordures résiduelles par habitant, contre 224 chez nous), le territoire produirait 30 000 tonnes de déchets en moins chaque année.

Notre demande : un dimensionnement pour 2030, 2040 et 2050.



Résidus et transports

$$1 \text{ camion} \times 1\,500 \text{ km} \\ = 15 \text{ camions} \times 100 \text{ km}$$

320 camions par an de résidus de chaudière. Les résidus des fumées, classés dangereux, partent vers des centres spécialisés, parfois très loin.

Notre demande : un bilan matière et un bilan en tonnes-kilomètres.



Le coût

15 à 20 € par foyer et par an

pour les 40 millions d'euros d'investissement annoncés, remboursés sur 20 ans — hors exploitation et hors recettes (estimation de l'association).

Notre demande : le coût réel par foyer, publié avant le 27 octobre.



Le calendrier

8 mois avant la concertation

Le marché a été lancé le 20 janvier 2026 ; le cahier des charges sera finalisé après la concertation, avant les offres finales.

Notre demande : inscrire nos demandes au cahier des charges avant les offres finales.

Toutes nos questions, avec leurs sources, figurent dans notre contribution au registre de la concertation.